



**NOUVEAU PAYS DE LORIENT**

ANNEXES  
**L'ACCÈS DES SERVICES PUBLICS**  
**DESCRIPTION DES SERVICES ET LOCALISATION**  
OBSERVATOIRE DES ÉQUIPEMENTS

Contact : Laurence Debacq  
02 97 12 06 70

Directeur de la publication : Freddie Follezou  
**ISSN 2118-1632**

## **SOMMAIRE**

### **DESCRIPTION DES SERVICES ET LEUR LOCALISATION DANS LES COMMUNES DU TERRITOIRE**

|                                    |           |
|------------------------------------|-----------|
| I. SERVICE SOCIAL COMMUNAL         | <b>4</b>  |
| II. EMPLOI - FORMATION             | <b>6</b>  |
| III. RETRAITE - PRÉVENTION - SANTÉ | <b>11</b> |
| IV. FAMILLE - ÉTAT CIVIL           | <b>19</b> |
| V. JUSTICE - ACCÈS AU DROIT        | <b>20</b> |
| VI. FINANCES - BUDGET              | <b>24</b> |
| VII. LOGEMENT - SERVICE POSTAL     | <b>26</b> |
| VIII. INCLUSION NUMÉRIQUE          | <b>29</b> |



# 1 SERVICE SOCIAL COMMUNAL

## LES CCAS (CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE)

### Un rôle central

Avant de détailler les services au public, il est important de rappeler le rôle déterminant des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) au sein des communes (obligatoire pour les communes de plus de 1500 habitants), ou Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS) lorsque plusieurs communes de petite taille se rapprochent pour créer un centre unique.

Le 6 janvier 1986, quand les bureaux d'aide sociale deviennent les centres communaux d'action sociale, l'État leur délègue une compétence globale dans le vaste champ de l'action sociale et médico-sociale, consécutivement aux lois de décentralisation. Aujourd'hui ce sont les CCAS qui aident et soutiennent les plus défavorisés.

### Fonctionnement

Les CCAS sont en charge de l'action sociale dans les communes. Lorsqu'il n'y a pas de CCAS, notamment dans les communes de moins de 1500 habitants, c'est directement à la mairie qu'il convient de s'adresser, ou à l'intercommunalité si elle dispose d'un centre intercommunal d'action sociale (Cas du territoire de Quimperlé Communauté). 6 communes ont moins de 1500 habitants dans le périmètre du SCoT du pays de Lorient et 5 à Quimperlé Communauté.

Le CCAS est un établissement public, administré par un conseil d'administration et présidé par le maire de la commune, dont le rôle est de venir en aide aux personnes les plus fragiles.

Les CCAS constituent l'outil principal des municipalités pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Ainsi, les

CCAS ont pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et de gérer différentes structures destinées aux enfants.

### Missions

Pour y parvenir, les CCAS possèdent d'ailleurs une double fonction : accompagner l'attribution de l'aide sociale légale (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...) et dispenser l'aide sociale facultative (aide alimentaire, micro crédit social...), fruit de la politique d'action sociale de la commune. C'est la loi de décentralisation de 1986 qui a permis le transfert d'une partie des compétences de l'État vers les collectivités territoriales (régions, départements communes). L'action sociale et médico-sociale est alors placée sous la responsabilité des départements et c'est ainsi que sont nés les CDAS (Départementaux) et les CCAS (Communaux). Ainsi, les centres départementaux sont chargés de la gestion de l'aide sociale légale (RSA, APA...) et de coordonner l'action sociale sur leur territoire.

Les centres communaux sont davantage conçus pour veiller à la bonne accessibilité des aides sociales en général et pour prendre des initiatives au niveau local afin de lutter contre l'exclusion et soutenir les populations les plus fragiles. Sur ce point, sa compétence se limite donc au seul territoire de la commune. En guidant les habitants en situation de fragilité, ils participent à la lutte contre le non-recours aux aides sociales.

Le CCAS reste parfois le seul service ouvert au public à l'écoute dans de nombreux domaines qui étaient autrefois couverts par des administrations ou institutions spécialisées. D'ailleurs, quelques CCAS accueillent au sein de leurs locaux des permanences de partenaires (Mission Lo-

cale, CARSAT, ADIL, ANAH, Mutuelles...). Ayant peu d'obligations légales, les actions et missions des CCAS sont très variables dans chaque commune. Dans les petites communes, soit le CCAS est inexistant et une convention est passée avec une commune proche plus importante, soit les missions sont réalisées avec des moyens financiers et humains très modestes (gestion d'un budget faible, parfois de moins de 3000 €/an) avec seulement l'implication de l'accueil mairie et une permanence d'élus au CCAS.

Dans les communes de taille importante, le CCAS gère aussi en direct des structures ou des établissements pour personnes âgées, pour les enfants, ou autres (Ehpad, portage des repas, aide à domicile, crèches et donc parfois plusieurs centaines d'emplois) et poursuit des missions larges de solidarité (hébergement d'urgence, épiceries sociales...).

### **LE CIAS DE QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ** (Centre Intercommunal d'Action Sociale)

Actions développées par le CIAS

- **Service de portage de repas à domicile**  
– 9 agents - 360 bénéficiaires,
- Développement d'un service social pour pallier les absences temporaires (hospitalisations...) des personnes âgées, handicapées ou mentales (courrier, contrôle du domicile, veille ménagère...),
- **CLIC** : Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées,
- Logement d'insertion (6 logements + 1 logement d'urgence),
- Coordination de l'aide alimentaire : suivi de l'approvisionnement de la **Banque Alimentaire** de Quimper en direction des 16 CCAS. Un agent de Quimperlé Communauté, accompagné de deux personnes issues d'un chantier d'insertion, utilise un camion réfrigéré, trois fois par semaine,

pour l'approvisionnement de quinze communes (Locunolé ne participe pas actuellement à ce dispositif).

- Dynamique de réseau : encourager **le travail partenarial avec les CCAS du territoire** communautaire et les acteurs institutionnels pour fédérer les approches dans l'intérêt des bénéficiaires.



## 2 EMPLOI -FORMATION

### PÔLE EMPLOI

Pôle emploi est le service public de l'emploi en France avec plus de 900 agences et relais de proximité ainsi qu'un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire. Il a pour rôle d'indemniser les demandeurs d'emploi et de les accompagner vers le retour à l'emploi et, d'autre part, de guider les entreprises dans leurs recrutements.

Pôle emploi assure un accès simple à ses services via un réseau d'agences implantées sur tout le territoire, permettant de rencontrer physiquement des conseillers : inscription, calcul des droits, entretiens d'accompagnement, ateliers d'aide à la recherche d'emploi... et via un canal dématérialisé (une plateforme téléphonique pour obtenir une assistance lors d'une inscription en ligne, planifier un entretien avec un conseiller, informer d'un changement de situation, déposer une réclamation... et un site ([pole-emploi.fr](http://pole-emploi.fr)) : pour le dépôt de C.V., la préinscription, la gestion des dossiers d'indemnisation, l'accès à des infos juridiques et réglementaires...

Les agences Pôle Emploi proposent :

- d'inscrire et étudier les droits en matière d'allocations chômage des demandeurs d'emploi,
- de renseigner et accompagner chacun(e) dans ses démarches de recherche d'emploi,
- de mettre à disposition des informations, des moyens matériels, des prestations d'aide au retour à l'emploi et des formations.

Les demandeurs d'emploi sont inscrits dans une agence proche de leur domicile. Les critères d'inscription des demandeurs d'emploi dans chacune des agences s'apparentent au dispositif de la carte scolaire.

### Localisation

Les 4 agences du territoire sont des agences généralistes, en accès libre le matin :

- Lorient Ville : 13 communes rattachées à cette agence (Lorient, Berné, Calan, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay, Bubry, Quistinic, Lanvénegen, Le Faouët, Meslan, Priziac, Cléguer). 2 rue Alice Colen.
- Lorient Marine : 8 communes rattachées (Lorient, Larmor-Plage, Ploemeur, Guidel, Quéven, Groix, Pont-Scorff, Gestel). 9, rue Francois Toullec.
- Lanester : 15 communes rattachées (Lanester, Gâvres, Port-Louis, Languidic, Locmiquélic, Inzinzac-Lochrist, Riantec, Plouhinec, Nostang, Brandérion, Hennebont, Kervignac, Merlevennez, Sainte-Hélène, Caudan). 42 Avenue François Billoux.
- Quimperlé : 16 communes rattachées (Arzano, Baye, Guilligomarc'h, Mellac, Quimperlé, Rédené, Tréméven, Locunolé, Querrien, Riec-sur-Bellon, Clohars-Carnoët, Bannalec, Le Trévoux, Saint-Thurien, Scaër, Guiscriff. 11 bis, rue Éric Tabarly.

## LA MISSION LOCALE

Créées en 1982 dans l'Hexagone, les missions locales exercent une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : accompagner les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, dans leurs parcours d'accès à l'autonomie (logement, santé, mobilité et citoyenneté) et à l'emploi.

Elle est financée à hauteur de 680 000 € par Lorient Agglomération. Dans l'agglomération de Lorient, tous les ans, plus de 3500 jeunes de tous niveaux scolaires (sans qualification à Bac+5) sont en contact avec la Mission locale et deux jeunes sur trois décrochent une situation d'emploi, de contrat en alternance ou de formation dans l'année.

### Localisation

Si le siège de la Mission Locale de Lorient est installé dans le bâtiment de la gare, à Lorient, sa nouvelle adresse depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, elle possède des antennes ou des permanences dans trois quartiers de Lorient (Quartiers Politique de la Ville) et dans 10 autres communes de l'agglomération. À Quimperlé, la mission locale rejoindra prochainement dans la future structure France Services un ensemble de services au public.

■ **Lorient Centre (siège)** : Gare de Lorient Bretagne Sud, 9 bis Place François Mitterrand (horaires d'ouverture : 8h30-12h / 13h30-17h30, Fermé le mardi matin, le samedi et le dimanche).

■ **Antenne de Kervénanec** : Maison pour tous, 2, rue Maurice Thorez - 56100 Lorient

■ **Antenne de Keryado** : Centre social de Keryado, 24, rue de Kersabiec - 56100 Lorient.

■ **Antenne du Bois du Château** : Maison de quartier du Bois du Château, 9, rue Jules Massenet - 56100 Lorient.

■ **Permanences Quartiers prioritaires de la Politique de la ville** : Kervenanec, Bois du Château, Polygone Frébault, Kerguillette-Petit Paradis.

■ **Antenne de Lanester** : 1, rue Louis Pergaud - 56600 Lanester.

■ **Antenne d'Hennebont** : 15, rue Gabriel Péri - 56700 Hennebont.

■ **Antenne de Ploemeur** : Espace jeunes, 18, rue de Kervam - 56270 Plœmeur.

■ **Antenne de Guidel** : PIJ Espace Avalon, Place Louis Le Montagner - 56520 Guidel.

■ **Antenne de Riantec** : MSAP, EREF de Riantec, 22, rue de la Madeleine - 56670 Riantec.

■ **Antenne de la CCBBO** : MSAP, Maison des communes, Allée de Ty Neué 56700 Merlevenez.

■ **Antenne de Plouay** : Espace jeunes de Plouay, Place de Bécherel - 56240 Plouay.

■ **Permanences** : Gestel, Groix (MSAP) et Quéven.

■ **Mission Locale du Pays de Cornouaille : Siège Quimper Cornouaille ; Antenne de Quimperlé** : Place des Écoles, 29130 Quimperlé.

Permanences à la MJC de Scaër. 3 rue Louis Pasteur.



## CAP EMPLOI : MISSION DE SERVICE PUBLIC DÉDIÉE À L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ET DANS L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Cap Emploi est un réseau composé de 105 organismes de placement spécialisés, définis par la loi du 11 février 2005 et répartis sur l'ensemble du territoire. Une même culture professionnelle caractérise l'action de ces OPS regroupés sous l'enseigne Cap Emploi.

Les Cap Emploi ont été créés en 2000, ils ont une convention de partenariat avec Pôle Emploi et accompagnent environ 25% des demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés. Cap Emploi a pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes handicapées et leurs employeurs.

### Localisation

- Siège à Vannes pour le Morbihan ; Agence à Caudan - 507, rue Jacques Ange Gabriel.
- Siège à Brest pour le Finistère ; Agence à Quimper. Permanence à Quimperlé, Place des Écoles.
- SAMETH : Service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Le service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés existe dans chaque département. Ce service d'ingénierie intervient en liaison avec le médecin de prévention.
- DETH : demandeurs d'emplois travailleurs handicapés.

Dans le Finistère, l'association Ohé Prométhée offre gratuitement ses services aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

## LA MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE (MDA)

La Maison départementale de l'autonomie est un lieu unique pour aider, informer et orienter les personnes handicapées et leurs familles.

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a été votée le 11 février 2005. Elle s'appuie sur 3 principes :

- L'accessibilité dans tous les domaines de la vie sociale : éducation, emploi, transports...
- Le droit à une compensation des conséquences du handicap, que l'on vive en établissement ou à son domicile,
- La création d'un lieu unique d'information et de conseil dans chaque département pour les personnes handicapées et leur famille : la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Dans le Morbihan, ce lieu unique a pris le nom de Maison Départementale de l'Autonomie (MDA).

### Localisation

Vannes - Parc d'activité de Laroiseau, 16 rue Ella Maillart.

## L'INFORMATION JEUNESSE : ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'AUTONOMIE (15/30 ANS)

BIJ et PIJ sont aujourd'hui réunis sous l'appellation SIJ, structure d'information jeunesse. Ces structures sont labellisées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, elles exercent une mission de service public en se conformant à la Charte de l'Information Jeunesse qui favorise le maillage territorial et la proximité avec les jeunes.

Les structures d'information jeunesse proposent un service de proximité, gratuit, anonyme et personnalisé. C'est un lieu d'accueil sans rendez-vous dans le respect de la

charte de l'information jeunesse. Elles sont principalement portées par les collectivités locales, soit en tant que service municipal à la jeunesse, soit en tant qu'association subventionnée par la collectivité.

Les professionnels du réseau de l'information jeunesse, en étroite relation avec les partenaires locaux, proposent au quotidien des réponses adaptées et personnalisées aux questions des jeunes.

Des animateurs y proposent :

- un appui à la recherche de documentations, accès à la formation, aux droits,
- des conseils dans la réalisation de projet personnel : recherche d'emploi – stage – logement – départ à l'étranger,
- un appui au montage de projets collectifs : association – action de solidarité – organisation de concert – création d'entreprise,
- une aide à la rédaction de lettre de motivation et de CV, dans le cadre de la recherche d'emploi,
- la valorisation du bénévolat, service civique...

Le réseau est ouvert à tous les jeunes (collégiens, lycéens, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi), mais aussi aux parents, enseignants, travailleurs sociaux..., sur l'ensemble des sujets qui concernent les jeunes : enseignement, formation professionnelle et métiers, emploi, logement, transport, droit, santé, loisirs, culture, mobilité internationale... Des professionnels qualifiés sont à l'écoute des jeunes : accompagnement aux droits et démarches administratives, informations sur les métiers et l'emploi, formations, aide à la mobilité, des événements, des ateliers collectifs : usage du numérique, élaboration de CV, découverte de secteur d'activité, création d'entreprise, etc.

C'est l'aspect "polyvalent" qui le différencie des centres spécialisés sur l'emploi, la

santé. Il est également capable de renvoyer le jeune vers un service compétent dans le domaine souhaité.

L'information jeunesse est particulièrement bien représentée dans l'agglomération de Lorient avec un BIJ et 7 PIJ.

### Localisation

**Bureau information jeunesse (BIJ) :** Lorient. 5 professionnels accueillent les jeunes. L'association est administrée par un conseil administratif. Rue Sarah Bernhardt - Esplanade du Moustoir.

### Point info jeunesse (PIJ) :

Ploemeur, 18, rue de Kervam - Quéven, 5, rue de la Gare - Plouay, Espace Jeune Place Bécherel - Hennebont, Maison de quartier Kerihouais rue de Kerorben - Pont-Scorff, rue du Docteur Rialland - Parc des sport Penverne - Guidel, Espace Avalon Place Louis le Montagner - Lanester. 1 rue Louis Pergaud.

## LES POINTS ACCUEIL EMPLOI (PAE) – L'ESPACE RURAL EMPLOI FORMATION (EREF)

**Sur le territoire de Quimperlé Communauté : PIJ et service de prévention** (5 équivalent/temps pleins de Quimperlé Communauté).

**Quimperlé : Quimperlé Communauté.**

Place des Écoles. Square Liskeard

**Scaër :** 3 rue Louis Pasteur.

Service de proximité, le Point Accueil Emploi a pour mission de faciliter les démarches liées à la recherche d'emploi et/ou de formation, et d'aider les employeurs dans leurs recrutements. Les Points Accueil Emploi sont engagés dans le réseau MFP. Le dispositif Maison de la Formation Professionnelle est un service de proximité initié par le Conseil régional de Bretagne pour toute personne souhai-



tant s'informer sur la formation et la VAE (validation des acquis de l'expérience).

#### Localisation

**Présence d'un PAE à Guidel** (labélisé MSAP), place Le Montagner **et à Merlevenez**, Allée de Ty Neué.

**Présence d'un accueil France Services à Riantec**, 22, rue de la Madeleine.

### LE POINT ACCUEIL JEUNE DE QUIMPERLÉ

C'est un dispositif départemental, avec une équipe pluridisciplinaire d'écotants qualifiés. Le PAEJ est destiné aux adolescents, jeunes ou parents. L'antenne de Quimperlé du Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) du pays de Cornouaille propose un lieu d'écoute et de soutien pour les 11 à 25 ans et leur famille. Ce lieu se veut ouvert, accueillant, convivial et repose sur un principe de libre adhésion des jeunes et des parents. Le service est gratuit, confidentiel que l'on vienne seul ou accompagné. Il propose des rendez-vous à la demande dans les locaux du Point Information Jeunesse de Quimperlé Communauté. Pour un rendez-vous de proximité, il y a possibilité de programmer une rencontre sur les 16 communes de l'agglomération.

#### Localisation

Locaux du Point Information Jeunesse de Quimperlé Communauté, Place des écoles. Square Liskeard.

### L'ACTION TERRITORIALE POUR L'INSERTION, LA FORMATION ET L'EMPLOI PAYS DE CORNOUAILLE

Actife Quimper Cornouaille est une association, financée par le conseil départemental, les collectivités locales de la Cornouaille et l'État qui agit en complémentarité des autres acteurs de l'emploi sur le territoire de la Cornouaille. Actife propose un parcours complet d'accompagnement des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active) jusqu'à l'emploi durable autour de plusieurs missions :

- Mission d'accompagnement et de gestion des parcours,
- Mission d'intermédiation entre les demandeurs d'emploi et les entreprises,
- Mission des mises en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics.

#### Localisation

Siège à Quimper – Permanences à Quimperlé, Place des écoles. Square Liskeard Moëlan sur mer, 16, place des écoles et Scaër, 8, rue Emile Zola.



# 3 RETRAITE - PRÉVENTION - SANTÉ - SOCIAL

## LA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE (CNAV) RETRAITE DE BASE DES SALARIÉS DU PRIVÉ

La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) a été créée en 1945 pour gérer l'épargne retraite des affiliés et pour verser leur pension de base une fois qu'ils décident de liquider leurs droits. Elle est administrée par l'Assurance retraite et son réseau. Avec l'évolution de la législation des droits à l'information, la CNAV est également tenue de bien renseigner ses adhérents en leur envoyant des documents informatifs à partir de 35 ans.

### Localisation

Pour prendre contact avec la CNAV, le lieu physique pour échanger avec des conseillers se fait via une maison de services au public. L'assurance retraite s'appuie sur le réseau des CARSAT.

## LA CARSAT : ORGANISME DE SÉCURITÉ SOCIALE, GÉRANT LES RETRAITES, MISSION QUE LEUR DÉLÈGUE LA CNAV DANS LEUR RÉGION

Cet organisme est géré par un conseil d'administration (syndicats et Medef).

La Carsat Bretagne assure **trois grandes missions** :

- la préparation et le paiement de la retraite,
- la prévention et la tarification des risques professionnels,
- l'aide et l'accompagnement des assurés fragilisés.

### Préparer et payer la retraite par répartition

La Carsat gère le compte retraite des salariés tout au long de leur vie professionnelle. Elle recueille auprès des entreprises de la région les informations relatives à la carrière de leurs salariés.

L'objectif : produire un compte individuel unique et de qualité permettant un calcul rapide et juste de la retraite. L'accompagnement, l'information et le conseil des assurés dans la préparation à la retraite et pendant la retraite sont des éléments essentiels de la mission de service public de la Carsat Bretagne.

**Grâce à son réseau d'agences retraite, les conseillers accueillent sur rendez-vous les futurs retraités. Ce face-à-face est l'occasion de les informer sur leurs droits à la retraite et de les conseiller sur les dispositifs législatifs.**

### Aider les publics fragilisés et accompagner les seniors

La Carsat Bretagne, à travers sa politique d'action sociale, accompagne les personnes fragilisées par des problèmes de santé, de handicap et/ou par le vieillissement. Elle favorise l'accès aux soins des personnes en situation de précarité, contribue à la lutte contre l'exclusion et au maintien de la cohésion sociale. Ainsi, par exemple à Arzano, elle organise des cours d'informatique avec la mairie d'Arzano et l'association Défis (voir page 29).

Elle intervient activement auprès des personnes âgées tout au long de leur retraite. Sous l'impulsion du conseil d'administration, elle met en œuvre une politique favorisant le "bien vieillir" et mène une politique active d'amélioration de l'habitat et des lieux de vie des retraités.



### **Prévenir les risques professionnels, assurer la santé et la sécurité au travail**

La Carsat Bretagne est l'organisme de référence en matière de prévention des risques professionnels. À travers cette mission, elle oeuvre auprès des entreprises pour qu'elles réduisent le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles. Cela se traduit par des interventions directes sur les lieux de travail, des actions collectives auprès des branches professionnelles, la conception de dispositifs de prévention, d'évaluation et une offre de formation ainsi que la diffusion de bonnes pratiques et d'incitations financières.

Enfin, la Carsat Bretagne fixe le taux des cotisations des accidents du travail et maladies professionnelles payées par les entreprises pour assurer les salariés contre ces risques.

#### **Localisation**

Siège social de la Carsat pour la Bretagne à Rennes.

Pour le territoire, une agence retraite et une antenne du Service social à Lorient et à Quimper.

Centres d'Information, de Conseil et d'Accueil des Salariés du Morbihan : AGIRC ARRCO Lorient - 5 rue Simone Signoret - Espace le Transat - Le Plénéo.

**LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE :  
SANTÉ, FAMILLE, RETRAITE,  
ACCIDENT DU TRAVAIL ET  
MALADIE PROFESSIONNELLE**

La Mutualité sociale agricole (MSA) assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entre-

prises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre. Avec 26,8 milliards de prestations versées à 5,6 millions de bénéficiaires, c'est le deuxième régime de protection sociale en France.

Interlocuteur unique de ses ressortissants, la MSA les accompagne tout au long de leur vie. Une protection sociale globale au titre de laquelle, en un seul lieu, elle verse toutes les prestations auxquelles ils peuvent prétendre en santé, famille, retraite, accident du travail et maladie professionnelle (AT-MP)... et assure le recouvrement, non seulement, des cotisations et contributions sociales, mais également de l'assurance chômage et des cotisations conventionnelles pour de nombreux organismes. La MSA assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre.

#### **Localisation**

■ **Finistère** : Siège MSA Armorique à Landerneau : accueil sans rdv., 3 Rue Hervé de Guébriant.

Pour le territoire de Quimperlé, l'accueil à la MSA d'Armorique sur rdv à l'agence de Quimper ou via l'espace France Services de Quimperlé communauté, rue de l'Hôpital Frémeur.

■ **Morbihan** : Siège MSA Portes de Bretagne à Vannes.

Pour le territoire du SCoT, il existe une agence à Hennebont - 54 avenue de la république ou via les MSAP et PIMMS.

## L'ASSURANCE MALADIE - CPAM

La Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (Cnam) et le réseau de l'Assurance Maladie ont trois missions fondamentales que sont l'accès universel aux droits et aux soins, l'accompagnement de chacun dans la préservation de sa santé (promotion des comportements et pratiques favorables à la santé) et l'amélioration du système de santé (notamment la régulation des dépenses).

Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un carnet de santé numérique qui conserve et sécurise les informations de santé : traitements, résultats d'examens, allergies... Il permet de les partager avec les professionnels de santé, qui en ont besoin pour soigner les patients. Pour créer un DMP, il suffit de s'adresser à un conseiller de la CPAM, à la MSAP, à un professionnel de santé, à la pharmacie.

### Localisation

**Morbihan** – Siège à Vannes

■ Agence de Lorient - 3 avenue Anatole-France 56100 Lorient

Horaires d'ouverture : du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 12h30 de 13h30 à 17h00

Exclusivement sur rendez-vous de 13h30 à 17h espace libre-service accessible, ouverture toute l'année.

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 17h.

■ Agence de Lanester : 44 avenue François-Billoux 56600 Lanester

Horaires d'ouverture : du Lundi au Vendredi : de 9h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00

Exclusivement sur rendez-vous de 14h à 17h, ouvert toute l'année.

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 17h.

■ Ploemeur - Rue de Larmor - 56270 Ploemeur.

### Finistère

■ Agence de Quimperlé - 4 avenue du Coat-Kaër- 29300 Quimperlé.

Horaires d'ouverture. Du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 12h00 de 13h30 à 17h00.

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 17h.

## L'ENIM (ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE)

Établissement public, l'Enim est l'organisme qui gère le régime spécial de sécurité sociale des marins.

Les gens de mer exerçant au commerce, à la pêche, aux cultures marines et à la plaisance professionnelle sont affiliés à l'Enim. Les domaines couverts par l'Enim sont : la maladie, la maternité, l'invalidité, les accidents du travail et les maladies professionnelles, la vieillesse, le décès, l'action sociale.

Pour ses assurés l'Enim s'occupe de **Santé** (Il prend en charge les remboursements des soins en cas de maladie, d'accident du travail, d'invalidité ou de maternité, il calcule et verse les pensions d'invalidité) ; de **Retraite** (Il calcule le montant de la retraite et en effectue le versement mensuel) ; de **Prévention et action sociale** (Il prévoit et verse des prestations d'action sanitaire et sociale, en partenariat avec les services sociaux maritimes ; Il mène des campagnes de prévention santé et de risques professionnels maritimes en partenariat avec l'Institut maritime de prévention).

### Localisation

L'Enim est présent sur 4 sites en France, dont un à Lorient, 33 Boulevard Cosmao Dumanoir.



## LE SERVICE SOCIAL MARITIME

**Les assistants sociaux maritimes** informent et conseillent les affiliés de l'Enim à des moments de leur vie professionnelle, familiale ou personnelle, afin de faciliter leur accès aux droits auprès des institutions maritimes (Enim, Affaires maritimes...) et non maritimes (impôts, hôpital, maison de retraite, Pôle emploi...). Ces interlocuteurs de proximité interviennent dans les domaines de la santé et de la retraite (arrêt de travail pour cause de maladie ou d'accident, complémentaire santé, droits à la retraite ou à une pension, inaptitude, conduites à risques...) et répondent à toute question en lien avec le travail ou la formation (contrats de travail, licenciement, retour à l'emploi après un arrêt maladie, reclassement...).

Ils accompagnent les marins dans leurs demandes d'accès à l'action sociale de l'Enim et de la Caf (aide-ménagère, aide au chauffage, aide au projet, bourse cantine pour les enfants...) selon leur situation, notamment financière. Ils apportent également une écoute dans les conflits familiaux (rupture, garde d'enfant, éducation...) et assurent une médiation dans les problèmes de logement ou d'énergie. Enfin, ils les soutiennent moralement et matériellement lors des événements de mer (présence auprès des familles, constitution des dossiers administratifs, liaison avec les structures médico-psychologiques d'aide aux victimes...).

### Localisation

- Le siège social est situé à Nantes
- Siège local à Lorient, 89 Avenue de la Perrière.
- Permanences en mairie de Riantec, Plouhinec, Gâvres, Moëlan-sur-Mer (maison des solidarités).

## L'ACTION SOCIALE DÉPARTEMENTALE

### Les centres médico-sociaux du Département

L'action médico-sociale, pour être efficace, doit être de proximité. Pour cela, les professionnels du Département sont présents dans les centres médico-sociaux (CMS) répartis sur tout le Morbihan et ouverts à tous. Les services centraux sont à Vannes à la Direction Générale des Interventions Sanitaires et Sociales. Un CMS est à la fois un lieu et un service du Département. Il y en a une quarantaine dans le département. Il regroupe des équipes pluridisciplinaires : secrétaires, assistantes sociales, éducateurs, médecins, puéricultrices, sages-femmes... Cette équipe propose un accueil gratuit et adapté à chaque situation, des consultations médicales ou encore un soutien social pour faire face aux difficultés rencontrées. Les services accueillis sont les PMI, les services sociaux, les services d'aide sociale à l'enfance (ASE).

### Localisation des services ouverts au public :

**Morbihan – Territoire du Scot :** 11 CMS et 3 antennes (bientôt de nouveaux locaux dans les nouvelles constructions du quartier gare avec un redécoupage des CMS de Lorient).

#### Lorient :

- CMS - 47, Bd Herriot
- CMS - Kervéanec - impasse capitaine Marianne
- CMS - 11, quai de Rohan
- CMS - 9 rue Pierre Philippe
- Une Antenne - 50 rue Braille - Le Forum 4<sup>ème</sup> étage - (sur rdv).
- CMS Suffren - 23, rue des peupliers.

#### Lanester :

- CMS - 1, rue Danielle Casanova

### **Ploemeur**

- CMS - place A.M. Robic

### **Hennebont**

- CMS - Place Général de Gaulle : services sociaux et PMI
- CMS - Espace Beaufort : Aide sociale à l'enfance (ASE).

### **Plouay**

- CMS - 23, rue de Manéhouarn.

### **Quéven**

- Antenne - Mairie de Queven - Place Pierre Quinio.

### **Pont-Scorff**

- Antenne - 8, place Maison des Princes.

### **Port-Louis**

- CMS - 58, Grande Rue.

## **Finistère : Territoire de Quimperlé Communauté**

Un service centralisé avec éventuellement des permanences dans les autres communes : Centre départemental d'action sociale (CDAS) de Quimperlé - Espace Kerjégu -19 Place St Michel.

## **LE CENTRE DÉPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE (CDAS) DU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE**

Le CDAS propose un accueil, une écoute, une information, un accompagnement, ou à défaut une orientation vers les partenaires (associations, administrations, communes, services de l'État, etc.), quelle que soit la situation à laquelle doivent faire face les habitants. Les centres départementaux et leurs antennes ont pour rôle de recevoir toute personne rencontrant une difficulté personnelle, familiale ou désirant bénéficier d'une information ou d'un suivi médico-social.

Chaque équipe composée de personnels administratifs, de travailleurs sociaux et médicaux, recherche avec chaque demandeur une réponse adaptée et personnalisée en proposant des entretiens, un

accompagnement, des visites à domicile.

Le CDAS antenne de Quimperlé propose un accueil "accès aux droits", pour permettre d'accéder rapidement aux prestations du Conseil départemental ou pour une gestion urgente des difficultés les plus graves.

Un accueil oriente :

- vers l'accès aux droits : un agent administratif informe et instruit les demandes d'accès aux droits (prestations RSA, APA, informations sociales, juridiques, dans le domaine de la famille, du logement...),
- vers l'accueil social : une assistante sociale traite les situations d'urgence et évalue avec chaque personne la nécessité de mettre en place un accompagnement social ou médico-social,

### **Localisation**

19 Place Saint-Michel, 29300 Quimperlé.

## **LES CENTRES DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)**

Les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) sont des services de santé publique où on peut se rendre pendant la grossesse et jusqu'aux 6 ans de l'enfant pour recevoir conseils et soins médicaux.

La Protection Maternelle et Infantile a été créée en 1945 dans le but de faire baisser le taux de mortalité maternelle et infantile. Les centres de PMI sont organisés par départements, sous la responsabilité d'un médecin départemental et les services proposés ne sont pas identiques partout, car ils dépendent des moyens accordés par les Conseils départementaux. Ils sont souvent situés dans les centres sociaux des villes. Les centres de PMI s'appuient sur une équipe médicale complète (médecins, gynécologues, pédiatres et généralistes, sages-femmes, puéricultrices et infirmières). Certains reçoivent en consultation sur place, tandis que d'autres effectuent des visites à domicile.



Certains centres proposent des informations **concernant les droits sociaux et démarches à réaliser**.

#### Localisation

8 PMI situés à l'adresse les centres sociaux du département : 4 à Lorient, 1 à Hennebont, Ploemeur, Lanester, Plouay.

## L'INFORMATION AUX PERSONNES ÂGÉES

### Le Centre local d'information et de coordination (CLIC)

À partir de 60 ans, les services portent sur le domicile, les établissements, les droits et les aides. Des centres d'information et de coordination (CLIC) accueillent et conseillent des personnes de plus de 60 ans.

Le Centre local d'information et de coordination (CLIC) est un lieu d'information d'accueil, d'information, d'écoute, de soutien, de conseils et d'accompagnement sur tous les aspects de la vie quotidienne des personnes âgées.

Les espaces autonomie seniors se situent dans des lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite, avec des horaires d'ouverture et d'accueil téléphonique adaptés.

#### Localisation

Le Centre local d'information et de coordination CLIC de Quimperlé Communauté 3 rue Éric Tabarly - 29300 Quimperlé.

Permanences téléphoniques le matin et permanences physiques : à Quimperlé, à Bannalec, à Moëlan sur mer, à Scaër et des consultations à l'hôpital de Quimperlé.

### L'association Cap Autonomie Santé

Le CLIC Lorient est intégré à l'association Cap Autonomie Santé pour le territoire du

pays de Lorient. Il a été créé en 2018, fusion de trois réseaux : Kalon'lc (diabète et insuffisance cardiaque), Onc'Oriant (cancérologie) et Réseau Santé Port-Louis (gérontologie). Cette structure absorbe les compétences des CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination : accueil, orientation et information des personnes en perte d'autonomie et de leurs aidants sur le territoire de Lorient) ainsi que celles des pilotes et des méthodes MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie) qui, au travers de situations complexes, aident à améliorer les processus. Toutes ces compétences regroupées au sein d'une même association se mêlent pour apporter une réponse rapide. La pluridisciplinarité de l'équipe a été recherchée : infirmier, assistant social, ergothérapeute, éducateur spécialisé... Un numéro d'appel unique permet de répondre aux demandes du public et des professionnels.

Dans un souci de complémentarité avec les missions portées par les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), des points d'accueils (accueillis par ces mêmes CCAS) sont répartis sur le territoire du pays de Lorient pour garantir un service de proximité pour l'utilisateur, couvrir l'intégralité du territoire Autonomie, en tenant compte des habitudes populationnelles et partenariales et renforcer les liens avec les partenaires.

#### Localisation

Siège à Lanester : 7 rue Léo Lagrange.

Les points d'accueil sont assurés par un coordinateur de parcours, après prise de rendez-vous

**Bubry** : CCAS, rue des moulins - jeudi après-midi de 14h00 à 16h30 à partir du 16 janvier 2020.

**Groix** : CCAS, place de la mairie - 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois de 9h00 à 12h00 à

partir du 10 mars. De mars à juin 2020 : le 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois.

**Hennebont** : CCAS, 1 Place Robic - mardi après-midi de 14h00 à 16h30 de mars à juin le 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois.

**Ploemeur** : CCAS, 1 Place Robic - lundi après-midi de 14h00 à 16h30 à partir du 3 février. De février à juin 2020 : le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois.

**PLOUAY** : CCAS, 3 Allée des Tilleuls - mercredi matin de 9h30 à 12h00 à partir de janvier 2020

**Riantec** : CCAS, Place de la Mairie.

### **L'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires (ASEPT) de Bretagne**

Elle met en œuvre des programmes de prévention santé chaque année.

Des réunions publiques et des ateliers, adaptés aux séniors, sont proposés sur l'ensemble de la Bretagne et sur de nombreux sujets : nutrition, mémoire, activité physique, bien-être...

Des ateliers numériques sont également proposés (exemple à Caudan, un atelier de 4 séances et une séance bilan trois mois après).

L'ASEPT est soutenu par les Conseils départementaux du Finistère et du Morbihan, par la MSA et l'ARS.

## **LA CAF : CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE**

L'offre globale de service proposée par la Caf est d'abord le versement des prestations familiales et sociales. Avec une moyenne de 455 € par mois et par allocataire de prestations payées en 2018, dans le Morbihan, on mesure le soutien financier apporté aux familles.

Le Morbihan compte 8 points d'accueil Caf (118 500 personnes ont reçues en 2018). Im-

pliquée dans le Réseau d'inclusion numérique Morbihannais, la Caf forme ses professionnels et utilise de nouveaux outils comme les "Bons clics" pour accompagner les personnes les plus éloignées de ces façons de faire. Basées sur un diagnostic partagé, Caf, collectivités et partenaires définissent ensemble un plan d'action correspondant aux besoins et attentes des habitants. Le partenariat passe également par une participation active aux Maisons de services au public qui permettent un premier contact de proximité pour les usagers et une orientation vers la Caf si besoin. Consciente qu'une partie des allocataires rencontrent des difficultés avec le numérique, souvent en lien avec une situation de précarité, la Caf du Morbihan s'appuie sur un maillage partenarial pour accompagner ces personnes au plus près de chez elles.

La Caf du Morbihan a signé des conventions dans le cadre de deux dispositifs :

- les Maisons de services au public (Msap) et France Services,
- les Points numériques Caf (PnCaf).

Pour pouvoir s'adresser aux personnes les plus précaires, la Caf du Morbihan a par ailleurs conventionné avec quatre associations : Les Restaurants du Cœur, Habitat et Humanisme, la Croix Rouge Française, le Secours Populaire Français. Dans le cadre de ces partenariats, des professionnels ou bénévoles informent et accompagnent les usagers pour réaliser leurs démarches en ligne, facilitant ainsi l'accès aux droits. Ces partenaires bénéficient de contacts privilégiés pour orienter les situations complexes ou relevant d'une offre de service de travail social vers les interlocuteurs de la Caf.

Des agents de la Caf ont dispensé une formation auprès de ces intervenants, leur donnant une connaissance des outils numériques et de leurs fonctionnalités.



### Localisation

**Morbihan** : Siège à Vannes

■ Agence Lorient - 26 rue de Clisson  
56324 Lorient.

Horaires d'ouverture Le Lundi : de 9h00 à  
12h30 de 14h00 à 17h00.

Accueil uniquement sur rendez-vous et ac-  
cueil téléphonique du lundi au vendredi de  
9h00 à 16h30.

Le Mercredi : de 9h00 à 12h30 de 14h00 à  
17h00.

Le Vendredi : de 9h00 à 12h30 de 14h00 à  
17h00.

■ Agence Lanester : 58-60 avenue Kes-  
ler-Devillers-56600 Lanester

Horaires d'ouverture Le Mardi : de 9h00 à  
12h30 de 14h00 à 17h00.

Accueil ouvert uniquement sur rendez-  
vous et accueil téléphonique du lundi au  
vendredi de 9h00 à 16h30.

**Finistère** : Siège à Brest

■ Agence Quimperlé - Place Saint-Michel  
-Espace Kerjégu.

Horaires d'ouverture - Le Mardi : de 9h00  
à 12h00 de 13h30 à 16h30

Le Jeudi : de 9h00 à 12h00 de 13h30 à  
16h30.



# 4 FAMILLE- ÉTAT CIVIL

## L'UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

Organisme officiel de représentation des familles, l'UDAF a de nombreux représentants qui siègent dans les différentes instances qui concernent la vie familiale : Protection sociale (CCAS, CAF, MSA...), Santé (conseils de surveillance, conférences de territoire, CDU...), Logement (ADIL, offices publics de l'habitat...).

### Ses missions, inscrites dans le Code de la Famille :

- Donner son avis aux Pouvoirs Publics sur les questions d'ordre familial et proposer des mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles,
- Représenter officiellement auprès des Pouvoirs Publics l'ensemble des familles du département. Elle désigne ou propose les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'État, le département, la commune,
- Gérer tout service d'intérêt familial dont les Pouvoirs Publics estiment devoir lui confier la charge,
- Représenter de plein droit les familles devant la justice.

### Localisation

UDAF 29 : siège à Quimper, 16 route de Plogonnec

UDAF 56 : Siège à Vannes. Antenne à Lorient, 1 Rue Maurice Thorez.

## LA CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES (CSF)

L'association est administrée par un conseil syndical. La CSF représente les familles dans les organismes et dans les institutions pour défendre les droits et faire entendre des revendications.

La CSF, comme organisation de consommateurs agréée, répond à 4 missions :

- L'information : rendre accessible aux familles la réglementation, les procédures ou les consignes de bonnes pratiques (bulletin d'information, plaquettes, réunions, conférences...),
- L'éducation : faire acquérir aux familles des connaissances et leur faire connaître leurs droits et leurs devoirs,
- La représentation des consommateurs : défendre les intérêts des familles dans leur fonction de consommation face aux professionnels et aux pouvoirs publics,
- Le règlement des litiges : accompagner les familles face aux professionnels, bailleurs, organismes sociaux... lors de différends.

Ex : Représentant des locataires dans les Offices HLM et les Conseils de Concertation Locative.

La CSF est représentée également dans la Commission de Conciliation.

### Localisation

Maison des familles Lorient, 2 rue du professeur Mazé.

## L'ÉTAT CIVIL

Les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports doivent être déposées dans une mairie agréée disposant d'une station biométrique. Seulement certaines mairies sont équipées de stations de recueil des empreintes et d'appareil nécessaire au passeport biométrique.

### Localisation

Les services en mairie de : Lorient, Lanester, Ploemeur, Hennebont, Guidel, Plouhinec, Quimperlé, Moëlan-sur-Mer, Scaër.



# 5 JUSTICE – ACCÈS AUX DROIT

Il est possible de consulter gratuitement un avocat lors de permanences proposées par différents organismes et institutions : maisons de justice et du droit, points d'accès au droit, centres départementaux d'accès au droit (CDAD), centres d'information pour le droit des femmes et des familles (CIDFF). Des consultations gratuites d'avocats peuvent être organisées dans les mairies ou les tribunaux. Certaines associations de consommateurs offrent à leurs adhérents des consultations gratuites avec un avocat. Pour les personnes syndiquées un avocat du syndicat peut apporter gratuitement des conseils en cas de problème lié au droit du travail.

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DU MORBIHAN

Le CDAD 56, avec ses partenaires (associations, professionnels du Droit...) coordonne 50 points d'accès au droit dans le Morbihan. Des orientations et consultations juridiques sont ainsi proposées à tous, sans condition de ressources, de façon gratuite, anonyme et confidentielle.

### Localisation

Maison du Droit, 22 rue Victor Hugo, Vannes - 02 97 01 63 80.

## LE POINT D'ACCÈS AU DROIT DE QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Un point d'accès au droit (PAD) est un lieu d'accueil gratuit permettant d'apporter une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs. Des permanences y sont tenues par des avocats, huissiers, conciliateurs, associations spécialisées...

Les PAD peuvent être localisés au sein d'une implantation judiciaire traditionnelle ou dans une structure extérieure telle qu'une Maison de services au public.

Au Point d'accès au droit de Quimperlé, des associations accueillent les usagers gratuitement et anonymement. Professionnels et bénévoles y apportent une aide sur les questions juridiques, administratives et sociales.

Voici l'ensemble des organismes et associations qui y sont présents alternativement :

### Social

- Aide et Assistance à toute Démarche Administrative (AADA) (intervenants bénévoles).
- Abri Côtier Pays de Quimperlé / Urgences femmes (intervenants bénévoles)
- Cresus Bretagne (intervenants des bénévoles).
- Clic "Bien vieillir" (interlocuteurs salariés de Quimperlé Co ; mission du département déléguée à Quimperlé Communauté).

### Travail

- Centre d'Information de Conseil et d'Accueil des Salariés (CICAS) (interlocuteur privé : Agirc-arrco).
- Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) (salariés État, ancienne inspection du travail).

### Consommation

- Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) – (juriste -salarié de l'association)
- Familles rurales intervenants bénévoles).

### Justice

- Agora Justice
- Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
- Conciliateur de justice
- Huissiers de Justice
- Maison des avocats.

## Famille

- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).
- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles ((salarié de l'association).
- Assistance et Recherches dans l'Intérêt des Famille (association du Morbihan- sur les disparitions).

## Localisation

Le PAD de Quimperlé Communauté : 4 rue de l'Ellé 29300 Quimperlé.

## LA BOUTIQUE DE DROIT

Créée à Lorient en 1992, la Boutique de droit de Lorient a pour vocation de faciliter les démarches juridiques des habitants de Lorient Agglomération, en permettant à tous d'être reçus, écoutés et informés gratuitement par des juristes. La Boutique de droit accompagne les personnes sur des sujets variés : le droit de la famille (divorce, autorité parentale, succession...), le droit du logement, le droit du travail ou encore le droit économique.

Deux salariés sont présents à la Boutique de droit, pour informer. Ils organisent les rendez-vous pour les avocats (volontaires) qui tiennent aussi des permanences à différents endroits de Lorient.

Deux conciliateurs assermentés sont également présents pour faciliter le règlement amiable des conflits entre particuliers, voisins, locataires et propriétaires.

## Localisation

Siège à Lorient - 38, rue Dupuy de Lôme.  
Horaires : sur rendez-vous du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Permanences dans les quartiers (sans rendez-vous) :

- Centre social de Kervénanec, rue Maurice Thorez, le mardi 9h00 - 12h00.
- Centre social de Keryado, rue de Kersabiec, le jeudi 9h00 - 12h00.
- Centre social du Bois-du-Château, rue Jules Massenet, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi du mois, 14h00 - 17h00.

Permanence Hennebont (prise de RV au 02 97 36 17 62 ou à la Boutique de Droit). Permanence du mercredi matin sur RV.

- Permanences des professionnels du droit et des juristes des associations partenaires au siège de l'association.
- Permanence de Port-Louis (prise de RV au 02 97 82 59 59), Maire, Place Notre Dame.
- Permanence de Merlevenez (prise de RV à la CCBB0 au 02 97 65 62 90). Zone Artisanale Bellevue.
- Permanences de Plouay, 4 place de la Mairie
- Permanence de Lanester, 2 rue Jules Guesdes.
- Centre de rééducation Kerpape à Ploemeur : Permanences juristes / avocats.
- Centre pénitencier de Ploemeur, Kerbient.

## LES MISSIONS D'ACCÈS AU DROIT : PERMANENCES DES AVOCATS DU BARREAU (RELAIS D'ACCÈS AU DROIT (RAD))

Les avocats de Lorient, à côté de l'aide légale à laquelle ils participent activement (Aide Juridictionnelle, Garde à vue, permanence pénale, aide aux victimes) ont organisé des services de consultation gratuite :

- Au Tribunal judiciaire de LORIENT: une fois par semaine le vendredi matin.
- À la Boutique de droit, 38 rue Dupuy de Lôme à Lorient le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois de 9h00 à 12h00.



- À la maison pour tous, 2 rue Maurice Thorez à Lorient le 3<sup>e</sup> vendredi de chaque mois de 14h00 à 17h00.
- À la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan, 21 Quai des Indes à Lorient, une demi-journée par mois.
- À la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, rue 16 avenue Raymond Queudet à Lorient, une matinée par mois.

### FRANCE VICTIME 56 (ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS)

France Victimes 56, service d'aide aux victimes dans le Morbihan (56). L'association propose une assistance juridique et psychologique pour les victimes d'infractions pénales : agression sexuelle, inceste, violence intra familiale, conjugale, viol, agression physique, violence scolaire, discrimination, menace, harcèlement, vol, cambriolage, destruction, dégradation, escroquerie, abus de confiance, accident de la circulation...

#### Localisation

- Palais de justice - Bureau d'Aide Aux Victimes - rue Maître Esvelin - 56100 Lorient - Tél. 02 97 84 12 76.
- Au centre social de Kervéanec, 2 rue Maurice Thorez un mercredi sur deux 13h30 à 16h30.

### LE CENTRE D'INFORMATION POUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)

Les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles exercent une mission d'intérêt général confiée par l'État dont l'objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des

femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les CIDFF informent, orientent et accompagnent le public, en priorité les femmes, dans les domaines de l'accès au droit ; de la lutte contre les violences sexistes ; du soutien à la parentalité ; de l'emploi, de la formation professionnelle et de la création d'entreprise ; de la sexualité et de la santé.

#### Localisation

Permanences :

Lorient :

- Boutique de droit, 38 Rue Henri Dupuy de Lome (0.5 j /semaine),
- Centre social de Kervéanec, 2 rue Maurice Thorez (0.5 j /tous les 15 j),
- Hennebont : Maison pour tous, Allée Léo Lagrange - (0.5 j /semaine),
- Lanester : Centre social Albert Jacquard - 71 avenue Billoux (0.5 j /tous les 15 j).
- Quimperlé au Point d'accès au droit, 4 rue Ellé (0.5 j /semaine),
- Scaër : Pôle des services - 8 rue Emile Zola (0.5 j /mois).

### CONSOMMATION, LOGEMENT ET CADRE DE VIE DU MORBIHAN

La CLCV (Consommation, logement et cadre de vie) est une association nationale qui défend exclusivement les intérêts spécifiques des consommateurs et des usagers, locataire et copropriétaire, l'environnement et la santé. Elle a pour missions de :

- Les accompagner dans le règlement de leurs litiges,
- Les informer,
- Représenter leurs intérêts.

#### Localisation

Lanester : 1 place Roger Penvem.

## LE DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits combat les inégalités fondées à partir des 20 critères prohibés par la loi, comme l'origine ou le handicap, dans le domaine de l'emploi, du logement, de l'éducation et de l'accès aux biens et services. Chargé de recevoir les plaintes des victimes d'actes de discrimination émanant de particuliers ou d'associations. Il est représenté en région par des délégués départementaux qui reçoivent les personnes directement.

Le Défenseur des droits s'appuie sur un réseau national de délégués. Ce réseau territorial constitue un service de proximité unique, qui compte plus de 450 volontaires, présents sur l'ensemble du territoire. Ils assurent des permanences dans près de 680 points d'accueil (préfectures, mairies, maisons du droit et de la justice...), ainsi que dans les établissements pénitentiaires. Certains ont une expertise spécifique et sont des référents dans le champ des droits de l'enfant, des personnes en situation de handicap, des personnes détenues ou dans le domaine de la politique de la ville... Les délégués sont au cœur du dispositif d'accès aux droits de l'institution : à l'écoute, ils reçoivent toutes les personnes ayant des difficultés à faire valoir leurs droits. Ils les accompagnent, les conseillent et les orientent dans leurs démarches. Ils traitent également directement un grand nombre de réclamations individuelles, par voie de règlement amiable. Ce n'est que lorsque le règlement amiable échoue ou s'avère impossible que le siège prend le relais.

Les délégués participent également à la promotion de l'accès aux droits, en faisant connaître et en représentant l'institution auprès du grand public et des acteurs locaux. Sur certains territoires, cette mis-

sion de promotion est en outre assurée par un conseiller territorial, salarié de l'institution.

### Localisation

**Pays de Lorient** : Sous-Préfecture de Lorient, Quai des Indes - Mercredi sur rendez-vous au 02 97 84 40 07 (M. Travel) Jeudi sur rdv au 02 97 84 40 07 (Mme Eleuère).

**Finistère** : Trois délégués du défenseur des droits dans le Finistère. Jean-Yves Jumel à Quimper, en préfecture, 42 Boulevard Dupleix. Ils proposent un accueil gratuit et ouvert à tous dans les domaines des litiges avec l'État, des droits des enfants, des discriminations et des problèmes liés aux forces de l'ordre. Mardi et jeudi matin sur rendez-vous.

## MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIÉ ENTRE LES PEUPLES (MRAP)

Accueil, information, soutien juridique et actions éducatives.

Lutte contre toutes les discriminations, exclusions, restrictions ou préférences, injures, diffamations, provocations à la haine ou aux violences, à l'encontre d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur appartenance ou de leur non appartenance, réelle ou supposée, à une prétendue "race", une ethnie, une nation, une culture ou une religion déterminées.

### Localisation

MRAP 56 - Maison des Familles - 2 rue de Professeur Mazé 56100 Lorient.

Vendredi 10h 12h (sauf pendant les vacances scolaires) sans rendez-vous, si indisponibilité, possibilités de rendez vous.



## LA MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE (MDA)

Lieu unique d'information et de conseil dans chaque département pour les personnes handicapées et leur famille : la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Dans le Morbihan, ce lieu unique a pris le nom de Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) et a pour mission d'aider, d'informer et d'orienter les personnes handicapées et leurs familles.

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a été votée le 11 février 2005. Elle s'appuie sur 3 principes :

- L'accessibilité dans tous les domaines de la vie sociale : éducation, emploi, transports...
- Le droit à une compensation des conséquences du handicap, que l'on vive en établissement ou à son domicile.

### Localisation

- MDA 56 : Vannes - Parc d'activité de Laroiseau, 16 Rue Ella Maillart.
- MDPH 56 : Quimper- 1 C Rue Félix le Dantec.

## DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDPP) ET DES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDCSPP)

Accueil consommateurs

### Localisation

- Vannes - 32 boulevard de la Résistance.
- Quimper - 2 rue de Kerivoal.

## UFC-QUE CHOISIR – ASSOCIATION DE DÉFENSE DES CONSOMMATEURS

Ouverte depuis 1978, l'Association Locale UFC-Que Choisir du Morbihan apporte aux consommateurs conseil, aide et accompagnement dans le traitement des litiges avec les professionnels ou les services publics. Une équipe de juristes et de bénévoles expérimentés accueille et renseigne sur rendez-vous.

### Localisation

- Siège à Lorient, maison des familles - 2 rue Mazé : Lundi et Samedi 9h30-12h00, Mardi et Mercredi 14h30-17h;
- Permanence à Hennebont, Maison pour tous, Place Gérard Philippe; Le vendredi de 14h30 à 17h30
- Permanence à Plouay, bibliothèque, Place du Vieux Château. Samedi 9h30 à 12h.
- Finistère : Quimper, 3 Allée de Roz Avel.

## LE SECOURS POPULAIRE

Les personnes en situation de précarité accueillies sont souvent désespérées face aux démarches liées à leurs droits. La méconnaissance et la complexité des démarches engendrent une fragilité supplémentaire qu'il leur est difficile de surmonter seules. Une des missions du Secours populaire est de les accompagner dans leurs démarches administratives ou juridiques (implication de bénévoles et mobilisation du réseau solidaire de professionnels et d'experts en droit).

### Localisation

- Lorient - 38 rue du Gaillec
- Lanester - 1 rue Gérard de Nerval
- Hennebont - 13 rue Léo Lagrange
- Port-Louis - Salle Lestrohan rue du Lieutenant livet
- Bubry - Antenne mobile – Solidaribus – Place de l'Église.
- Rédéné : Comité de Quimperlé. lieu-dit Kerganet.



# 6 FINANCES BUDGET

## LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES (DDFIP)

Les Services des Impôts des Particuliers sont les interlocuteurs des usagers particuliers pour les déclarations, les calculs, les exonérations, les réclamations, les paiements (Prélèvement à la source, demandes de délais de paiement) relatifs à l'impôt sur les revenus, la taxe d'habitation, les taxes foncières, la contribution à l'audiovisuel public, l'impôt sur la fortune immobilière.

### Trésor public : le redéploiement des services locaux des finances publiques

La fermeture des trésoreries locales est engagée depuis une dizaine d'années (plus de 700 ont été fermées depuis 2012, en France). D'ici 2022, le gouvernement souhaite déconcentrer les services assurés, jusqu'à présent, par les trésoreries. Les trésoreries laissent place aux points de contact, plus étendus géographiquement mais avec moins d'amplitude horaire (au minimum une demi-journée par semaine, au lieu de toute la semaine). Les trésoreries se déclineront aussi sous la forme de centres de gestion comptable des collectivités ou encore par la présence de conseillers locaux.

#### Localisation

##### Pays de Lorient

- Lorient : centre des finances publiques intégrant plusieurs services, 1, place de l'Hôtel de Ville.
- Port-Louis : trésorerie, Avenue Marcel Charrier (fermeture prévue).
- Hennebont : trésorerie, 1 rue des Capucines (fermeture prévue).

### Quimperlé communauté

Le réseau de la DDFIP dans le Finistère : le siège de la DDFIP se situe à Quimper, 7 A allée Urbain Couchouren - Le Sterenn. Son réseau territorial est composé de 60 services répartis notamment sur 7 sites multi-services (Quimper, Brest, Morlaix, Châteaulin, Carhaix, Quimperlé, Douarnenez).

## SURENDETTEMENT : BANQUE DE FRANCE

Une commission départementale du surendettement se tient à la Banque de France une fois par mois. (Présence du préfet, du Trésor public, direction de la Banque de France, des associations de consommateurs, de la CAF, du département, et d'un juriste de la boutique de droit).

En cas d'impossibilité de remboursement des dettes non professionnelles, telles que les charges courantes (loyer, énergie, eau, ...) et/ou mensualités de crédits, il est possible de déposer un dossier de surendettement. La procédure est totalement gratuite et ouverte aux personnes physiques de bonne foi.

Pour cela, il faut s'adresser à la commission de surendettement des particuliers par l'intermédiaire de la Banque de France du département. Un accompagnement par un organisme est possible : Centre communal d'action social, services sociaux du conseil départemental, boutique du droit, UDAF, association Cresus...).

#### Localisation

Banque de France :

- Lorient - Bureau d'accueil et d'information - 50 cours de Chazelles.
- Quimper - Antenne économique, 11 Rue Félix le Dantec.

## **CRESUS BRETAGNE (CHAMBRE RÉGIONALE DE SURENDETTEMENT SOCIAL )**

La Chambre Régionale de Surendettement Social de Bretagne est une association loi 1901 d'aide aux personnes en situation de difficulté financière, de surendettement ou d'exclusion bancaire, soutenue par les Conseils départementaux, le Fonds Social Européen et en relation avec la Banque de France. Son activité principale consiste à assurer des entretiens confidentiels sur rendez-vous et informer et guider les personnes en situation de surendettement. Elle fait également de l'accompagnement dans les démarches vers les créanciers et la Banque de France.

### **Localisation**

À ce jour Cresus Bretagne est présente :

- À Lorient : sur rendez-vous de 9h00 à 12h00 - le mercredi (tous les 15 j) et le samedi. Maison des Associations (Cité Allende) - Porte D, 1<sup>er</sup> étage, bureau 16, 12, rue Colbert.
- À Quimperlé. : sur rendez-vous les mercredi et samedi de 9h00 à 12h00. PAD (Point d'Accès au Droit), 4, rue de l'Ellé.



# 7 LOGEMENT SERVICE POSTAL

## LES AGENCES DÉPARTEMENTALES D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL )

Elles proposent des conseils complets sur le logement (achat, vente, location, travaux), financées par le ministère chargé du logement, des organismes d'intérêt général, des professionnels du logement et les collectivités locales.

### Localisation

Pour les communes de l'agglomération de Lorient :

- agence à Lorient (ADIL 56), à l'Espace Info Habitat de Lorient Agglomération, avec quelques permanences dans certaines communes de Lorient Agglomération.
- Pas d'agence à Quimperlé. Se déplacer à Quimper. Des permanences à Quimperlé et à Scaër.

**La question des logements est traitée au niveau des CCAS** dans le cas de l'aide à l'instruction des demandes de logements sociaux ou dans le cas du mal logement : fiche de repérage unique et visite de logement contre la précarité énergétique, l'indécence, l'insalubrité ou le péril.

**Les associations de consommateurs ou de locataires peuvent informer ou apporter des conseils juridiques auprès des habitants :**

## CONSOMMATION LOGEMENT CADRE DE VIE (CLCV)

Association efficace sur le logement insalubre, elles sont représentées dans le CA des logements sociaux.

### Localisation

- CLCV Quimperlé : permanence au point d'accès au droit.
- CLCV Lanester : agence - 1 Place Roger Penvern - Maison des Associations.

## LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT (CNL)

La fédération CNL s'appuie sur un important réseau d'amicales de locataires. Elle est également présente dans les instances départementales du logement et de la consommation.

L'activité de la fédération départementale se fonde sur la tenue de permanences pour des conseils tant juridiques que techniques.

### Localisation

- CNL fédération départementale 29 : Brest - 2 rue Édouard Mazé.
- CNL fédération départementale 56 : Lorient - Cité Allende - Escalier E - 2<sup>e</sup> étage - Porte 42- Boîte 22 - 12 rue Colbert.



## LA POSTE

Le Réseau La Poste dispose en France de 17 000 points de contact. Il permet aujourd'hui à 95,6% de la population d'avoir accès aux offres de La Poste en moins de cinq kilomètres et vingt minutes en voiture. Ce réseau intègre toute l'offre du groupe : services de proximité, courrier et colis, La Poste Mobile et La Banque Postale.

En plus des bureaux de poste classiques, des formules alternatives permettent à La Poste d'assurer son obligation de maintien d'un réseau des **points de contacts** à travers la France (obligation inscrite dans la loi) à moindres frais, alors qu'elle évolue dans un contexte de plus en plus tendu (baisse tendancielle du courrier, concurrence accrue sur les colis...).

Le maillage des points de contact, en France, comprend notamment environ 45% de **bureaux de plein exercice**, 38% d'**agences postales communales** (dans les communes de moins de 10 000 habitants) et 16% de **relais commerçants** (dans les communes de moins de 2000 habitants). Les bureaux de poste n'offrent pas les mêmes niveaux de services notamment sur les évolutions d'amplitude horaire.

Sur le territoire, La Poste dispose de **48 points de contact : 42 bureaux de poste** (avec des amplitudes horaires hebdomadaires allant de 12h à 50h environ), **4 agences postales et 2 relais commerçant de poste.**



# 8

## L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Liste non exhaustive de lieux ou de structures ou associations organisant des ateliers numériques :

**AADA - Aide et assistance à toute démarche administrative**

Permanence à Quimperlé, 4 rue de l'Ellé - 3 j /semaine. Bénévoles.

**Médiathèque Espace Mélanie**, Riec-sur-Belon, 2 rue des gentilshommes, Ateliers multimédias - ateliers individuels de 45 mn sur Rdv - réservés aux abonnés Matilin (réseau des médiathèques de Quimperlé Communauté).

**Médiathèque Eugène Guillevic**, Hennebont, 15 rue Gabriel Péri, Ateliers d'initiation au numérique "Des clics et vous".

**Cyberlan, Lanester**, 1 Impasse Louis Pergaud, Situé à L'Eskale - Le Cyberlan est un espace multimédia convivial proposant des activités de découverte et d'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) avec l'accompagnement d'un animateur.

**Association Défis**, siège à Lanester, 8 rue du Général-Leclerc. L'association Défis lutte contre la fracture numérique. Formations - Accompagnement aux usages du numérique - vente et prêts d'ordinateurs.

**L'Association lorientaise "Camp TIC"** apporte des éclairages utiles sur les pratiques du numérique, sur la logique d'Internet et des usages. Elle organise des animations, des conférences, des cafés connectés, des controverses numériques (cyberespace, cybersécurité, cyberviolence...).

**Cyber-base à Plouhinec**, 2, rue du Poul Huern, à côté de la Médiathèque. Un poste d'animateur.

**Cyber-base à Kervignac**, Le "Pré Carré", Rue du Stade. Un poste d'animateur.

**Médiathèque François Mitterand**, Lorient, 4 place François Mitterand, 2 agents dédiés aux usages numériques : salle de formation, salle en libre-service, 25 ordinateurs, scanners, imprimantes, cours d'informatique dont cours de "premiers pas". Assistance personnalisée sur rendez-vous. Assistance ponctuelle.

**Médiathèque de Quimperlé**, 18 place Saint Michel, La médiathèque propose un programme de rendez-vous informatique régulier. D'autres médiathèques du réseau des médiathèques de Quimperlé Communauté offrent des ateliers du numérique.

**Médiathèque de Languidic**, 12 ter rue Jean Moulin. Numérique - E-Administration .

**Centre social de Keryado**, Lorient, 24, rue de Kersabiec ; Permanence numérique - Accompagnement à l'utilisation des smartphones tablettes et ordinateurs tous les jeudis. Atelier informatique tous les lundis.

**L'escale Brizeux**, Lorient, 4 rue Jean Lagarde, Animations numériques pour les nouveaux utilisateurs de PC, de smartphones, de tablettes.

**Maison de quartier Bois du Château**, 9 rue Jules Massenet, Tous les jours (9h-12h et 13h30 à 18h30) - sauf mardis jeudis vendredis matin - Plus présence de l'Association



Défis pour des permanences numériques tous les mardis après-midi- appui technique sur pc, smartphones et tablettes - présence d'un atelier informatique 2 X 0,5 j / semaine.

**Centre social Albert Jacquard**, Lanester, Avenue François Billoux, Ateliers numérique et assistance pour accompagner les publics dans les démarches en ligne.

**L'Association Informatique de Cornouaille** n'est pas un centre de formation dispensant des cours d'informatique, mais une association où les adhérents aiment à échanger, s'entraider, apprendre, s'initier, se perfectionner en informatique. Les cours sont assurés bénévolement, les mercredis et jeudis durant l'année scolaire. Elle est située dans la commune de Riec-sur-Belon.

Rassemblés sous le nom de **“la Plume numérique”**, **l'association Agirabcd** lutte contre la fracture numérique : Elle vient en aide aux exclus et oubliés du numérique en proposant des permanences pour rédiger un courrier ou aider aux démarches administratives. Médiathèques de Quimperlé, Moëlan-sur-mer, Clohars-Carnoët.

**“Les Bon Clics”**, plateforme d'apprentissage du numérique, mise en place par le Département du Morbihan, renseigne sur les structures adaptées aux besoins des personnes et selon les services proposés (diagnostic des compétences numériques, orientation vers des structures tierces, assistance des personnes non autonomes, accompagnement individuel).



**AudÉLOR**  
DÉVELOPPEUR DE TERRITOIRE

12 avenue de la perrière  
56324 Lorient cedex  
02 97 12 06 40

[www.audelor.com](http://www.audelor.com)



LICENCE OUVERTE  
OPEN LICENCE

Pour télécharger  
les communications  
d'AudéLor : [www.audelor.com](http://www.audelor.com)

